

Inventiva annonce le dépôt d'un « *amendement* » au document d'enregistrement (Form F-1) incluant une fourchette de prix indicative

Daix (France), le 8 Juillet 2020 – Inventiva (Euronext Paris: IVA) (« **Inventiva** » ou la « **Société** »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (« **NASH** »), des mucopolysaccharidoses (« **MPS** ») et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait significatif, annonce aujourd'hui le début formel de la procédure de construction du livre d'ordres et le dépôt d'un « *amendment* » (avenant) au document d'enregistrement (Form F-1) pour y inclure une fourchette de prix indicative dans le cadre de son projet d'offre, sous réserve notamment des conditions de marché, d'un total de 7 478 261 actions ordinaires de la Société. Ce projet d'offre comprend une offre d'*American Depositary Shares* (les « **ADS** »), chacune représentant une action ordinaire aux États-Unis (l'« **Offre U.S.** ») et une offre concomitante d'actions ordinaires dans certains pays en dehors des États-Unis (l'« **Offre Européenne** » et ensemble, l'« **Offre Globale** »). Inventiva prévoit d'accorder aux banques garantes (les « **Banques Garantes** ») une option de surallocation leur permettant de souscrire pendant une durée de 30 jours des ADS et/ou des actions ordinaires supplémentaires dans la limite de 15% du nombre total d'ADS et d'actions ordinaires émises dans le cadre de l'Offre Globale.

Tous les titres vendus dans le cadre de l'Offre Globale seront émis par la Société. La Société a procédé à une demande d'admission de ses ADSs sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « IVA ». Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le symbole « IVA ».

Jefferies LLC, Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated et Guggenheim Securities, LLC agissent en qualité de coordinateurs globaux et teneurs de livre associés de l'Offre Globale. H.C. Wainwright & Co., LLC agit en tant que chef de file et Roth Capital Partners, LLC et KBC Securities USA LLC agissent en tant que chefs de file associés pour l'Offre U.S.

Namsen Capital intervient en qualité de conseil en marchés de capitaux d'Inventiva.

Le prix de l'offre devrait être compris entre 13,40\$ et 15,40\$ par ADS, ou entre 11,84€ et 13,60€ par action ordinaire (calculé sur la base du taux de change au 8 juillet 2020 de 1,00 euro = 1,1321 dollars U.S). Le prix de souscription par ADS en dollars américains et le prix de souscription par action ordinaire en euros correspondant, ainsi que le nombre final d'ADSs et d'actions ordinaires émis dans le cadre de l'Offre Globale, seront déterminés à l'issue du processus de construction du livre d'ordres qui débute immédiatement. Le prix de souscription unitaire définitif des ADSs et des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre (soit les séances du 6, 7 et 8 juillet 2020), éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

A titre indicatif, la réalisation de l'Offre Globale entraînerait, sur la base de l'émission d'un maximum de 7 478 261 actions ordinaires (y compris sous la forme d'ADSs), une dilution d'environ 19,5% du capital social de la Société sur une base non diluée (hors exercice de l'Option de Surallocation) et d'environ 21,8% du capital social de la Société sur une base non diluée (après exercice intégral de l'option de surallocation par les Banques Garantes).

Les ADS et/ou les actions ordinaires seront émises par le biais d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public à l'exclusion des offres visées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier et dans le cadre des dispositions de l'article L.225-136 du Code de

commerce et conformément aux 15^{ème} et 19^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 mai 2020.

Le nombre final d'actions ordinaires offertes, y compris le nombre d'actions ordinaires offertes sous la forme d'ADS, et leur prix de souscription seront décidés par le Directeur Général de la Société.

La Société prévoit d'annoncer le résultat de l'Offre Globale aussitôt que possible dans un communiqué de presse suivant la fixation du prix.

Le règlement-livraison de l'Offre US et le règlement-livraison de l'Offre Européenne interviendront simultanément et devraient intervenir le troisième jour ouvré suivant la détermination du prix définitif de souscription de l'Offre Globale.

La Société prévoit d'utiliser le produit net de l'Offre Globale, ensemble avec le montant de sa trésorerie disponible, de la manière suivante (calculé sur la base du taux de change au 8 juillet 2020 de 1,00 euro = 1,1321 dollars U.S) :

- pour environ 75 millions d'euros (soit 85 millions de dollars U.S.) pour terminer les préparatifs et lancer un essai clinique de Phase III du lanifibranor dans le traitement de la NASH ;
- pour environ 26,5 millions d'euros (soit 30 millions de dollars U.S.) pour terminer un essai clinique de Phase Ib/II d'odiparcil dans une population pédiatrique atteinte de MPS VI, lancer une extension de l'essai de Phase IIa d'odiparcil chez des patients âgés de plus de 16 ans souffrants de la MPS VI et lancer l'essai clinique de Phase III d'odiparcil en monothérapie et en combinaison avec une thérapie enzymatique de remplacement chez les patients adultes et enfants souffrants de la MPS VI;
- pour environ 4,4 millions d'euros (soit 5 millions de dollars U.S.) pour faire avancer le développement du programme dans la voie de signalisation Hippo de la Société et d'autres programmes précliniques ; et
- pour le solde, au fonds de roulement et aux besoins généraux de la Société.

La Société estime que le produit net de l'Offre Globale, ensemble avec le montant de sa trésorerie disponible, lui permettra de financer ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, au moins jusqu'au quatrième trimestre 2022.

L'offre des titres auxquels fait référence ce communiqué de presse sera faite uniquement par le biais d'un prospectus (F-1). Des exemplaires dudit prospectus (F-1) préliminaire peuvent être obtenus auprès de : Jefferies LLC, 520 Madison Avenue New York, NY 10022, ou par téléphone au 877-547-6340 or 877-821-7388, ou par e-mail à Prospectus_Department@Jefferies.com; Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated, A l'attention de : Prospectus Department, One Montgomery Street, Suite 3700, San Francisco, CA 94104 ou par téléphone au (415) 364-2720 ou par e-mail à syndprospectus@stifel.com, ou Guggenheim Securities, LLC, A l'attention de : Equity Syndicate Department, 330 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10017, ou par téléphone au 212-518-9544, ou par e-mail à GSEquityProspectusDelivery@guggenheimpartners.com

Une déclaration d'enregistrement sous la forme d'un Form F-1 relative à ces titres a été déposée auprès de l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (SEC) mais n'a pas encore pris effet. Ces titres ne pourront être vendus et aucune demande de souscription ne pourra être acceptée avant que la déclaration d'enregistrement n'entre en vigueur. La déclaration d'enregistrement est accessible publiquement depuis le site Internet de la SEC.

Une demande d'admission des actions ordinaires émises dans le cadre de l'Offre Globale sera faite auprès du marché réglementé d'Euronext à Paris conformément au prospectus d'admission qui sera soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») comportant le Document d'Enregistrement

Universel 2019 de la Société, déposé auprès de l'AMF le 19 juin 2020, sous le numéro D.20-0551 qui incorpore par référence le rapport financier annuel 2019, tel que complété par l'amendement audit Document d'Enregistrement Universel qui sera déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 2020, ainsi qu'une Note d'Opération, comportant un résumé du prospectus. A compter du dépôt de l'amendement audit Document d'Enregistrement Universel auprès de l'AMF, des copies du Document d'Enregistrement Universel 2019, tel qu'amendé sont disponibles gratuitement au siège social de la Société situé 50 rue de Dijon, 21121 Daix, France, et peuvent être consultés, sur son site Internet (www.inventivapharma.com) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la NASH, des MPS et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait significatif.

Forte de son expertise et de son expérience significative dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva développe actuellement deux candidats médicaments, ainsi qu'un portefeuille important de plusieurs programmes en stade préclinique.

Lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, est actuellement en cours de développement pour le traitement de patients atteints de la NASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive, pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement approuvé. Inventiva a récemment publié des résultats positifs de son étude clinique de Phase IIb évaluant lanifibranor pour le traitement des patients atteints de la NASH.

Odiparcil est le second candidat médicament au stade clinique que Inventiva développe pour le traitement de patients souffrant d'un sous-type de MPS, un groupe de maladies génétiques rares. Un essai clinique de Phase I/II chez l'enfant atteint de la MPS VI est en cours de préparation à la suite de la publication des résultats positifs de l'essai clinique de Phase IIa réalisé chez des patients adultes atteints de la même maladie fin 2019.

En parallèle, Inventiva est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie pour son programme dans la voie de signalisation Hippo. Par ailleurs, la Société a conclu un partenariat stratégique avec AbbVie dans le domaine des maladies auto-immunes. AbbVie a démarré le développement clinique d'ABBV-157, un candidat médicament pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis, issu de sa collaboration avec Inventiva. Ce partenariat permet le versement à Inventiva de paiements d'étapes en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ce partenariat.

La Société dispose d'une équipe scientifique d'environ 70 personnes dotée d'une forte expertise en biologie, chimie médicinale et computationnelle, pharmacocinétique et pharmacologie ainsi qu'en développement clinique. Par ailleurs, Inventiva dispose d'une chimiothèque d'environ 240.000 molécules, dont environ 60% sont la propriété de la Société, ainsi que de ses propres laboratoires et équipements.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext : IVA – ISIN : FR0013233012). www.inventivapharma.com

Contacts

Inventiva

Frédéric Cren
Président-directeur général
info@inventivapharma.com
+33 3 80 44 75 00

Brunswick Group

Yannick Tetzlaff /
Tristan Roquet Montegon /
Aude Lepreux
Relations médias
inventiva@brunswickgroup.com
+33 1 53 96 83 83

Westwicke, an ICR Company

Patricia L. Bank
Relations investisseurs
patti.bank@westwicke.com
+ 1 415 513-1284

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à l'Offre Globale, y compris : la réalisation, le calendrier et la taille de l'Offre Globale, ainsi que des déclarations concernant les plans de développement clinique d'Inventiva, sa stratégie commerciale et réglementaire, et sa performance future attendue. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques en cours ou prévus, y compris ceux de lanifibranor et odiparcil, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires comme la FDA et l'EMA, concernant les produits-candidats de la Société, au succès de stratégies d'in-licensing et d'out-licensing, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, incluant l'Offre Globale envisagée, ainsi qu'à ceux identifiés et développés dans les documents publics publiés par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment dans le Document d'Enregistrement Universel 2019, pour obtenir des informations complémentaires sur ces facteurs, risques et incertitudes.

Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué. Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Inventiva dans un quelconque pays. Ce communiqué de presse a été réalisé en langues française et anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

Avertissements

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou des ADS dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Un prospectus d'admission français comprenant (i) le Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'AMF le 19 juin 2020 sous le numéro D. 20-0551, tel que complété par l'amendement audit Document d'Enregistrement Universel qui sera déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 2020, et (ii) une Note d'Opération, incluant un résumé du prospectus français sera soumis à l'approbation de l'AMF et publié sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A compter du dépôt de l'amendement audit document d'enregistrement universel

auprès de l'AMF, des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel 2019, tel qu'amendé, seront disponibles gratuitement au siège social de la Société situé au 50 rue de Dijon, 21121, Daix – France.

Espace Economique Européen

S'agissant de chaque états membres de l'Espace Economique Européen (chacun, un "Etat Membre"), aucune offre au public des actions ordinaires ou des ADSs ne peut être entreprise dans l'un de ces Etats membres autre que :

- à toute entité juridique qui est un "investisseur qualifié" tel que défini dans le Règlement Prospectus;
- à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des "investisseurs qualifiés" tels que définis dans le Règlement Prospectus), sous réserve de l'obtention de l'autorisation préalable des représentants des Banques pour une telle offre ; ou
- dans les autres circonstances entrant dans le champ d'application de l'Article 1(4) du Règlement Prospectus, à condition qu'aucune offre d'actions ordinaires et d'ADS n'oblige la Société ou toute Banque, à publier un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus ou à compléter un prospectus conformément à l'Article 23 du Règlement Prospectus et que chaque personne qui acquiert initialement des actions ou à laquelle une offre est faite soit réputée avoir représenté, a reconnu et convenu avec chacune des Banques et la Société qu'elle est un "investisseur qualifié" au sens du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression "offre au public" relative à toute action ordinaire et dans chacun des États membres, se définit par toute communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les éventuelles actions ordinaires et ADS à offrir afin de permettre à un investisseur de décider d'acheter des actions ordinaires et des ADS, et l'expression "Règlement Prospectus" désigne le règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié).

France

Les ADS et les actions ordinaires n'ont pas été et ne seront pas offerts ou vendus au public en France, et aucune offre de ce prospectus ou de tout instrument de commercialisation relatif aux ADS et aux actions ordinaires ne peut être mis à disposition ou distribué d'une manière qui constituerait, directement ou indirectement, une offre au public en France (à l'exception des offres publiques définies à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier).

Les actions ordinaires sous forme d'ADSs seront uniquement offertes ou vendues en France, conformément à l'article L411-1 du Code monétaire et financier auprès d'investisseurs qualifiés (tel que ce terme est défini à l'Article 2(e) du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017, tel que modifié) agissant pour compte propre et conformément aux articles L.411-1, L.411-2 et D.411-2 à D.411-4, D.744-1 et D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens du Règlement Prospectus.